



mémoire et solidarité

## Labellisation - Cycle mémoriel 2020

Dans le cadre de l'année mémorielle 2020, les associations, les établissements scolaires et les collectivités territoriales sont invités à soumettre leurs projets à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) de l'Eure dans le but d'obtenir une labellisation de l'Etat pour les initiatives s'inscrivant dans l'une des thématiques suivantes :

- l'année de Gaulle ;
- l'année 1940 ;
- la fin du cycle du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la 2<sup>nde</sup> guerre mondiale, avec la libération des camps ;
- le centenaire de l'inhumation du Soldat inconnu et l'entrée au Panthéon de Maurice Genevoix ;
- le 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'engagement du bataillon français de l'ONU en Corée ;
- le 150<sup>ème</sup> anniversaire de la guerre de 1870 ;

Dans cette perspective, il est demandé aux porteurs de projets de retourner la fiche ci-après, complétée, **avant le 20 mars 2020** à :

Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre  
Cité administrative - Bâtiment B  
3, boulevard Georges Chauvin  
CS 70444  
27004 EVREUX CEDEX

Le soutien financier de l'Etat restera très limité en raison d'un budget extrêmement contraint ; il est ainsi demandé aux porteurs de projets de rechercher activement d'autres financements.

Le site internet [www.cheminsdememoire.gouv.fr](http://www.cheminsdememoire.gouv.fr) recensera les projets territoriaux et nationaux qui auront été sélectionnés.

**Nom du porteur de projet :**

**Titre de l'action en lien avec le cycle mémoriel 2020 :**



mémoire et solidarité

**Chapeau** (400 signes espaces compris maximum) :

**Corps du texte** (5000 signes maximum espaces compris) :



mémoire et solidarité

Photographies (légendées et créditées - droits acquis et autorisation écrite d'exploitation) :

Dates- durée de l'action - lieux :

Thématiques - mots clés :

Contact - coordonnées :

Liens éventuels (vers le site Internet des porteurs de projets ou des partenaires) :